



16 > 20 MARS 2022



L'évènement **incontournable**
de la filière équine !

DOSSIER EXPOSANT

LA SEMAINE DIGITALE DU CHEVAL, C'EST :

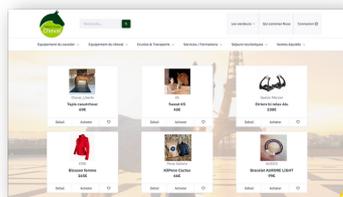
UN SALON DIGITAL INNOVANT ouvert du 16 au 20 Mars 2022

- Les visiteurs naviguent dans les halls comme dans un salon classique
- Ils découvrent votre stand, vos produits et vos offres
- Vous entrez en contact avec eux : chat, visio... et vous récupérez leur contact



UNE MARKET PLACE ouverte toute l'année

- Près de 11 000 références
- Les visiteurs retrouvent tous vos produits et basculent d'un simple clic vers votre site marchand.



DES CONTENUS ATTRACTIFS POUR GÉNÉRER DU VISITORAT

- Événements : contenus exclusifs, tutoriels soins et éducation, challenges
- Salon de l'emploi
- Journée porte ouverte de tous les établissements de formation
- Conférences et tables rondes



L'ÉDITION 2020

180 exposants sur le salon 3D

700 000 visiteurs

900 000 clics sur la Marketplace

POURQUOI PARTICIPER ?

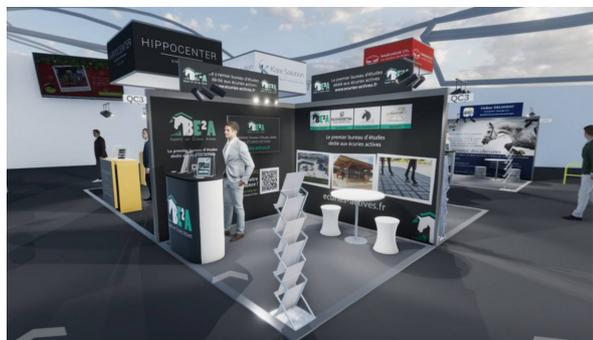
BOOSTER VOTRE VISIBILITÉ

UTILISER NOTRE FORCE DIGITALE

TOUCHER VOS CIBLES

Nos offres packagées pour vous !

STAND ESSENTIEL : 3X3M



- Stand directement cliquable sur le plan du salon
- Votre enseigne et logo au dessus de votre stand
- Vos visuels d'habillage de stand et 1 télé permettant la diffusion de vos supports vidéos
- Personnalisation des couleurs du stand, mobilier (chaises tables, fauteuils), plantes et fleurs
- 1 comptoir personnalisable avec lien vers votre site et vos comptes réseaux sociaux et votre carte de visite numérique à emporter
- 1 présentoir vous permettant de présenter 6 documents
- Chatbot pré-programmé avec possibilité de basculer en chat classique et/ou visio avec plages horaires proposées
- Vos produits dans la marketplace en illimité

Dans hall classique : 299€ HT
Dans hall prestige : 399€ HT

+ **PACK EXPOSANT** (frais d'inscription, accès au catalogue, accès à la marketplace...) : 200€ HT

STAND PREMIUM : 6X3M



Idem que le stand 3X3M +

- 1 comptoir supplémentaire
- 1 présentoir supplémentaire
- 1 écran supplémentaire

Dans hall classique : 499€ HT
Dans hall prestige : 599€ HT

+ **PACK EXPOSANT** (frais d'inscription, accès au catalogue, accès à la marketplace...) : 200€ HT

IMAGINEZ, NOUS RÉALISONS !

- Besoin d'un comptoir ou d'un présentoir supplémentaire ?
- D'un deuxième écran TV ?
- D'un stand entièrement sur mesure ?

Contactez nos équipes.

OFFRE EARLY BIRD

Votre pack exposant **offert** pour toute comande avant le 30 janvier inclus !!

PROFITEZ ÉGALEMENT DE TOUTES NOS OPTIONS POUR AMÉLIORER VOTRE VISIBILITÉ

- Vos bannières publicitaires cliquables sur notre site ou dans le salon 3D
- Vos visuels dans le hall : affiches, kakémonos...
- Partenariat image : votre nom associé à l'évènement ou à un des halls
- Partenariat débat : votre nom associé à une table ronde

**Nous étudions avec vous les options les plus efficaces
pour booster vos ventes et votre notoriété !**



LES + DE 2022



NOUVELLE MARKETPLACE

Amélioration des solutions d'import de vos produits, présentation des produits améliorée, arborescence revue, résultats des filtres et tris améliorés.



IDENTIFICATION DES PROSPECTS

Chaque visiteur pourra déposer sa carte de visite en ligne sur votre stand, statistiques précises sur le visitorat de votre stand.



SALON EN VERSION 2D

Pour les personnes peu à l'aise avec la 3D ou ayant un débit internet limité, ils vous retrouveront grâce à votre fiche exposant qui permet les mêmes fonctionnalités que le salon 3D (voir vos produits, télécharger vos documents, échanger avec vous par tchat ...).



VOTRE BACK-OFFICE AMÉLIORÉ

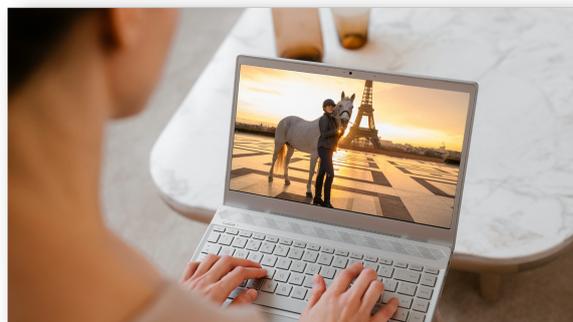
Vous échangez avec les visiteurs qui passent sur votre stand, vous suivez en permanence l'actualité du salon, la fréquentation de votre hall et de votre stand.

Vous choisissez vos horaires de permanence sur votre stand et en informez vos clients

INFORMATIONS SUR L'EXPOSANT

Dossier de candidature à compléter et à retourner impérativement par mail **avant le 16 Février 2022** à :

Valérie CHENIN - valerie.chenin@diligence-presse.com



| | | |
|------------------|----------------------|---|
| Raison sociale : | <input type="text"/> | |
| Nom : | <input type="text"/> | Prénom : <input type="text"/> |
| Adresse : | <input type="text"/> | |
| Code postal : | <input type="text"/> | Ville : <input type="text"/> |
| Téléphone fixe : | <input type="text"/> | Téléphone mobile : <input type="text"/> |
| Email : | <input type="text"/> | Fax : <input type="text"/> |
| Site internet : | <input type="text"/> | Page Facebook : <input type="text"/> |

FACTURATION

| | | |
|--|----------------------|---|
| Raison sociale : | <input type="text"/> | |
| Adresse (si différente de la première) : | <input type="text"/> | |
| Code postal : | <input type="text"/> | Ville : <input type="text"/> |
| Pays : | <input type="text"/> | N° intra communautaire : <input type="text"/> |

Secteur(s) d'activité(s) représenté(s)

Institutionnels

Equipements

Tourisme

Élevage

Formation

Autre

Marques représentée(s)

CHOIX DU STAND

| DÉSIGNATION | PRIX UNITÉ HT | QUANTITÉ | TOTAL HT | TVA (20%) | TOTAL TTC |
|--------------------------------|-------------------|----------------------|--|----------------------|----------------------|
| Stand essentiel hall classique | 499,00€ * | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Stand essentiel hall prestige | 599,00€ * | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Stand premium hall classique | 699,00€ * | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Stand premium hall prestige | 799,00€ * | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Stand sur mesure | ** nous consulter | <input type="text"/> | ** Contacter Madame Chenin par mail - valerie.chenin@diligence-presse.com | | |

Si vous avez été exposant en 2020 ou que vous bénéficiez de l'offre early bird, cochez la case et retirez 200€ HT du prix du stand (pack exposant offert).

CHOIX DE VOTRE COMMUNICATION

| DÉSIGNATION | PRIX UNITÉ HT | QUANTITÉ | TOTAL HT | TVA (20%) | TOTAL TTC |
|--|---------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Naming table ronde | 299,00€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Table ronde à la demande | 499,00€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Visuel 4X3 dans le hall classique | 100,00€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Visuel 4X3 dans le hall prestige | 150,00€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Bannière "prestige" cliquable sur le site | 4000,00€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Bannière cliquable sur la Marketplace 1 jour | 1000,00€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 1 Newsletter "sélection du shopping" | 250,00€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

MODE DE RÈGLEMENT

Seuls les dossiers complets et accompagnés du règlement seront pris en compte

- Tout dossier incomplet, erroné ou illisible ne pourra être pris en considération
- Pour être complet, votre dossier doit être accompagné du règlement :
 - Vous recevrez l'ensemble des documents nécessaires à votre participation au plus tard 10 jours avant l'évènement
 - Une facture acquittée vous sera envoyée après l'évènement
- La signature du présent dossier d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales de participation à la Semaine Digitale du Cheval ci-après

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

CHÈQUE (à l'ordre de DILIGENCE PRESSE COMMUNICATION)

Il sera encaissé à réception

Banque :

N° du chèque :

VIREMENT BANCAIRE (se référer au RIB ci-dessous)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

| Code banque | Code guichet | N° compte | Clé |
|--------------|--------------|--------------------|-----------|
| 30002 | 05900 | 0000747722M | 65 |

IBAN

| | | | | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| FR63 | 3000 | 2059 | 0000 | 0074 | 7722 | M65 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|

BIC

| |
|-----------------|
| CRLYFRPP |
|-----------------|

DILIGENCE PRESSE COMMUNICATION - IMAGINE IN FRANCE

VALÉRIE CHENIN

2, RUE DE LA COTONNIERE

14000 CAEN

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - DATE ET HEURE

L'organisateur fixe les dates de la manifestation. En cas de force majeure, les dates peuvent être modifiées. L'organisateur est exonéré de toutes responsabilités concernant les préjudices éventuels (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêté prématuré de la manifestation. L'organisateur peut annuler ou reporter la manifestation s'il constate un nombre notablement insuffisant d'inscrits. L'exposant inscrit se voit restituer le montant de son acompte ou de sa participation. Jusqu'au jour de la clôture des inscriptions, l'exposant assume la totalité des risques liés à la non-réalisation éventuelle de la manifestation et notamment la charge exclusive des frais qu'il aura pu engager en prévision de la manifestation.

Article 2 - RÉPARTITION DES STANDS

L'organisateur établit le plan des stands et effectue la répartition des emplacements librement dans les halls virtuels, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et/ou services qu'il présente, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer. Lorsque cela est possible, il appartient à l'exposant de s'assurer de la conformité du plan avant l'aménagement de son stand. Aucune réserve ne sera admise de la part des exposants. Toute réclamation concernant l'emplacement défini par le plan doit être présentée sous huit jours. Passé ce délai, l'emplacement proposé est considéré comme accepté par l'exposant. De plus, la participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé et ne lui confère aucune priorité dans l'attribution des emplacements.

Article 3 - OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Toute adhésion, une fois admise, engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture (article 11.8 du règlement général des foires et salons approuvé par le ministre chargé du commerce (arrêté du 7-4-70).

Le fait de signer une adhésion entraîne l'obligation d'occuper le stand pendant la totalité de la manifestation. La souscription de l'adhésion comporte soumission aux dispositions du présent règlement ainsi qu'aux conditions générales de vente. Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant, sans aucune indemnité ni remboursement des sommes versées et sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre lui.

Article 4 - PAIEMENT

Le montant de la concession est dû dès la signature ou la validation électronique et suivant les modalités énoncées sur le dossier de participation. L'exposant devra être à jour de ses règlements auprès de la Fédération nationale des Conseils des Chevaux, pour être accepté à la Semaine Digitale du Cheval 2022. Toute somme due à l'organisateur et non réglée à l'échéance prévue, portera intérêts de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, les intérêts étant calculés à partir de taux de base bancaire en vigueur à la date d'échéance, majoré de trois points. En cas de poursuite judiciaires pour non paiement, l'organisateur, se réserve d'appliquer une clause pénale forfaitaire et irréductible égale à 15% du montant des sommes dues, sans préjuger de toute autre demande de dommages et intérêts ou indemnités sur le fondement de l'article 700 NCPC.

Article 5 - MISE A DISPOSITION DES EMBLEMES

L'accès au Back office permettant le montage du stand sera fourni à l'exposant au plus tard 8 jours avant l'ouverture du salon.

Article 6 - HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Le programme précise les horaires d'ouverture du salon. Les exposants doivent respecter les dates et heures limites annoncées par l'organisateur. Cependant, dans ces limites, les exposants peuvent choisir leurs horaires de présence sur leur stand et les indiquer aux visiteurs.

Article 7 - ANNULATION DU CONTRAT Le présent contrat est conclu pour la durée de la manifestation prévue selon la formule choisie.

Le montant de la réservation est remboursable à hauteur de 50% en cas d'annulation et ce uniquement jusqu'au 16 février 2022. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8 - ASSURANCE

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et (ou) matériels et (ou) immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés. L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exposition et leurs assureurs, pour tous dommages corporels et immatériels dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

Article 9 - DROIT D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

Les participants (ou cocontractants, exposants...) autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur nom, adresse et image dans le cadre exclusif de la manifestation ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent événement. Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, ils disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

Article 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées à l'exposant sont strictement nécessaires à l'organisation de la manifestation. Ces données seront traitées dans le respect de la législation Informatique et Libertés et notamment de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. En outre, ces données peuvent être destinées à fournir à l'exposant toute information sur l'organisateur, ses produits et ses services, notamment les salons ou événements qu'il organise.

SIGNATURE

La signature du présent document vaut engagement de l'ensemble des prestations sélectionnées.

Je, soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____ certifie l'exactitude des renseignements fournis, reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de participation aux événements de la Semaine Digitale du Cheval énoncées ci-dessus et déclare en accepter l'intégralité sans réserve.

A: _____ Date: _____

Signature et cachet de la société OBLIGATOIRES
Avec la mention « Lu et approuvé »

À retourner par email à : valerie.chenin@diligence-presse.com

Avant le 16 Février 2022

